RAPPORT D'ETUDE

ETUDE DETAILLEE DES ACCIDENTS (TYPE III)

ROUTE 157 - ZONE 70 KM/H - BOUL. ST-JEAN (EXCLUANT INT. RTE 157/BOUL. ST-JEAN)

MUNICIPALITE: ST-LOUIS-DE-FRANCE, P.

CANQ TR GE PR 250



661089

ETUDE DETAILLEE DES ACCIDENTS (TYPE III)

ROUTE 157 - ZONE 70 KM/H - BOUL. ST-JEAN (EXCLUANT INT. RTE 157/BOUL. ST-JEAN)

MUNICIPALITE: ST-LOUIS-DE-FRANCE, P.

Ministère des Transports Direction de la Planification Routière Service des Relevés techniques

Avril 1988

REÇU CENTRE DE DOCUMENTATION

04 OCT 2001

TRANSPORTS QUÉBEC

CT GP 2

Préparé par Jacques Roy, ing.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS CENTRE DE DOCUMENTATION 700, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE EST, 21° ÉTAGE QUÉBEC (QUÉBEC) - CANADA G1R 5H1

OBJET

L'objet de la présente étude est l'amélioration de la sécurité routière sur la route 157, à l'intérieur de la zone de 70 Km/h, aux abords du boulevard St-Jean, dans la municipalité de St-Louis-de-France p., circonscription électorale provinciale de Champlain.

RESUME DES PRINCIPAUX RESULTATS

La présente étude ne tient pas compte des accidents survenus à l'intersection de la route 157/Boul. St-Jean. Ces accidents qui sont au nombre de dix-neuf (19), ont été traités dans une étude séparée. Cette étude a pour titre "Etude détaillée des accidents (Type III) - Intersection Route 157/Boul. St-Jean - Municipalité: St-Louis-de-France p. - Avril 1988".

Pour les années étudiées, soit 1985, 1986 et 1987 (3 ans) les principaux résultats sont les suivants:

- Trente-sept (37) accidents sont retenus (12,3 acc./an), dont vingt-sept (27) accidents ou 73,0% de tous les accidents sont survenus du côté sud du boul. St-Jean.
- Un (1) accident mortel et deux (2) accidents avec blessés graves sont retenus. Ces deux (2) derniers sont relevés du côté sud du boul. St-Jean.
- Depuis 1985 le nombre d'accidents ne cesse de croître. Il y a un fléchissement du taux de croissance en 1987.
- Les types d'accidents qui prédominent sont: collision arrière 11 accidents, 29,7%; collision impliquant un seul véhicule 7 accidents, 18,9% dont l'accident mortel et un (1) accident grave; collision à angle droit 6 accidents, 16,2% dont un (1) accident grave.

- Il y a prédominance des accidents qui surviennent dans des conditions favorables: été 12 accidents, 32,5% dont l'accident mortel et un (1) accident grave; surface sèche 22 accidents, 59,5% dont deux (2) accidents graves; temps clair 15 accidents, 40,6% dont deux (2) accidents graves; de jour 26 accidents, 70,3% dont l'accident mortel et un (1) accident grave.
- Les actions apparentes du conducteur les plus fréquentes sont: "suit de trop près" 11 accidents, 29,8%; "marche arrière illégale" 6 accidents, 16,2%; "ne cède pas le passage" 6 accidents, 16,2% dont un (1) accident grave.
- La majorité des accidents implique plusieurs véhicules 30 accidents, 81,1% dont un (1) accident grave (motoneige).
 - L'implication du camion est 13 accidents, 35,1%.
- Il y a prédominance des accidents certains jours de la semaine: dimanche - 8 accidents, 21,6%; mercredi - 8 accidents, 21,6% dont l'accident mortel.
- Des accidents sont relevés à toutes les heures entre 09:00h et 20:00h 26 accidents, 70,3% dont deux (2) accidents graves.
- La direction des véhicules "responsables" d'un accident ou "impliqués" dans un accident est: sud 18 accidents, 48,6% dont l'accident mortel et un (1) accident grave; en provenance d'une entrée 8 accidents, 21,6% dont un (1) accident grave.

CONCLUSION

L'ensemble des accidents, au nombre de trente-sept (37), est composé de quatre (4) catégories d'accidents: les collisions arrières, soit onze (11) accidents ou 29,7% de tous les accidents; les collisions impliquant un véhicule provenant d'une entrée, soit huit (8) accidents ou 21,6% de tous les accidents, dont un (1) accident grave; les collisions impliquant les voies latérales, soit huit (8) accidents ou 21,6% de tous les accidents; les accidents disparates, c'est-à-dire ceux qui sont uniques et dont les éléments de la route ne sont pas directement impliqués, soit dix (10) accidents ou 27,1% de tous les accidents, dont l'accident mortel et un (1) accident grave.

Des accidents disparates il y en aura toujours, leur nombre pouvant varier d'une année à l'autre. Ces accidents sont difficilement prévisibles et ne peuvent être reliés directement aux éléments de la route. Par conséquent, nos recommandations ont pour but de réduire, possiblement, le nombre et la gravité des accidents dans trois (3) catégories, soit: les collisions arrières, les collisions impliquant un véhicule provenant d'une entrée, les collisions impliquant les voies latérales.

RECOMMANDATIONS

Vitesse affichée 50 Km/h

Etudier la possibilité de remplacer la présente vitesse affichée de 70 Km/h par une de 50 Km/h.

Tenant compte que le milieu est urbain, que la présente vitesse affichée (70 Km/h) est respectée par la majorité des véhicules (voir références II), cette nouvelle vitesse affichée (50 Km/h) permettrait, possiblement, de réduire le nombre d'accidents impliquant, entre autres, une collision arrière (11 accidents - 29,7%) et les collisions impliquant un véhicule provenant d'une entrée (8 accidents - 21,6% dont un (1) accident grave).

Déneigement des trottoirs

Tenant compte que le milieu est urbain, le déneigement des trottoirs permettrait, possiblement, de réduire le nombre d'accidents impliquant, entre autres, les collisions impliquant un véhicule provenant d'une entrée. Quatre (4) accidents, soit 50,0% de tous les accidents de ce genre, se produisent dans une période susceptible d'avoir des bancs de neige. Le déneigement des trottoirs dans ce cas-ci permettrait une meilleure visibilité.

Marques sur la chaussée

Prendre les dispositions nécessaires afin que les marques sur la chaussée, principalement celles divisant les voies latérales sur la route 157, soient existantes et bien visibles.

Au moment de la visite des lieux aux mois de février et mars 1988 ces marques sont pratiquement inexistantes.

Ces marques permettraient, possiblement, de réduire le nombre d'accidents impliquant, entre autres, un conducteur qui: "ne cède pas le passage", "tourne depuis la mauvaise voie", conduit du mauvais côté", "autres". Les accidents impliquant ces actions apparentes du conducteur "responsable" et qui sont susceptibles d'être évités sur la route 157, sont au nombre de huit (8).

Déneigement et déglaçage des voies latérales

L'accumulation de neige et de glace en bordure des trottoirs diminue la largeur des voies de circulation, forçant ainsi les conducteurs à empiéter ou à utiliser uniquement la voie centrale.

Ce dégagement permettrait, possiblement, de réduire le nombre d'accidents impliquant, entre autres, les collisions arrières. Les accidents impliquant ce type de collision et qui sont susceptibles d'être évités, sont au nombre de quatre (4).

TABLE DES MATIERES

Des	<u>P</u>	age
1.	Avant-Propos	1
2.	Méthode	1
3.	Description sommaire de la route	1
4.	Etude	4
	ANNEXES	
I,	Plan géographique	12
II	Localisation des accidents	13
III	Définitions des codes d'impacts	14
IV	Description des circonstances des accidents	15
V	Photographies	25
	REFERENCES	
I -	Torres de desemblement	07
	-Lettre du demandeur	
II	Etude de vitesse	28
	LISTE DES TABLEAUX-STATISTIQUES	
1.	Evolution graphique des accidents	29
2.	Nombre, gravité et victimes d'accidents	30
3.	Types d'accidents	31
4.	Circonstances des accidents	32
5.	Types de véhicules impliqués dans les accidents	33
6.	Jours et heures des accidents	34
7.	Direction du véhicule "responsable" ou "impliqué"	35

J			
_			
=			
_			
_			
•			
1			
_		A	
1		ň	
1		ń.	
ı		*	
1			

1. AVANT-PROPOS

Dans le cadre de certaines constatations effectuées par la direction régionale 04 de Trois-Rivières (voir référence I), depuis la fin de la construction de la chaussée à quatre (4) voies contiguës (août 1984), le présent document a pour but de déterminer et d'étudier le nombre, la gravité, les circonstances et les causes apparentes des accidents pertinents survenus en 1985, 1986 et 1987.

2. METHODE

La méthode utilisée est celle de l'analyse des accidents pour les années 1985, 1986 et 1987, cumulés dans la banque informatisée du Ministère des transports. Tout particulièrement notre étude analysera:

- 1. l'évolution des accidents;
- 2. le nombre d'accidents;
- 3. la gravité des accidents;
- 4. les types d'accidents;
- 5. les circonstances des accidents;
- 6. les types de véhicules impliqués dans les accidents;
- 7. les jours et heures des accidents;
- 8. la direction du véhicule "responsable" ou "impliqué".

DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'INTERSECTION

Lors des visites des lieux aux mois de février et mars 1988, la description des principaux éléments de la route 157, dans la zone de 70 Km/h - aux abords du boul. St-Jean - dans la municipalité de St-Louis-de-France p., est la suivante:

Milieu: Urbain

J.M.A.: Côté nord du boul. St-Jean: 7800 (1986) dont 7,8% de lourds; côté sud du boul. St-Jean: 10940 (1986) dont 8,1% de lourds.

Longueur: Totale : 1,2 Km; côté nord du boul. St-Jean : 0,6 Km; côté sud du boul. St-Jean : 0,6 Km.

Chaussée: La chaussée est constituée de quatre (4) voies contiguës de circulation, dont la construction s'est terminée au mois d'août 1984. Les voies de circulation sont recouvertes de béton bitumineux. La largeur approximative des voies du centre sont 3,7 mètres et les voies latérales 4,8 mètres. La neige et la glace empiètent sur les voies latérales en bordure du trottoir (photos:1 et 2, annexe-V-A).

Trottoirs: Des trottoirs sont existants de chaque côté de la route 157. La largeur approximative est de 1,3 mètres. Lors de la visite des lieux au mois de février, les trottoirs sont recouverts de neige. Lors de la visite des lieux au mois de mars, les trottoirs sont partiellement dégagés (photos 1, 2 et 3, annexes V-A et V-B).

Tracé et profil: Le tracé est droit et le profil est plat (photos 1 et 2, annexe V-A).

<u>Vitesse affichée</u>: La vitesse affichée est de 70 Km/h. Selon des études de vitesse effectuées en 1987, études qui n'ont pas été effectuées suivant toutes les normes habituelles, la majorité des conducteurs respecte la vitesse affichée à l'endroit de la présente étude (Référence II).

Marques sur la chaussée: Les voies de circulation sont divisées au centre par une double marque jaune, ces marques sont défraîchies. Les voies latérales sont divisées par des marques blanches qui sont presqu'entièrement effacées (photos 1 et 2, annexe V-A).

Eclairage: Un système d'éclairage est existant soit du côté est, soit du côté ouest de la route 157 (photos 1 et 2, annexe V-A).

<u>Stationnement</u>: Sur la route 157, le long du trottoir, le stationnement est défendu.

Entrées privées et commerciales: Plusieurs entrées privées et commerciales sont existantes, particulièrement du côté sud du boul. St-Jean, ce qui occasionnent des "marche arrière illégale" (photo 3, annexe V-B).

<u>Visibilité</u>: La présence de la 'neige sur les trottoirs réduit la visibilité des conducteurs de véhicules sortant des entrées et ceux circulant sur la route 157.

<u>Signalisation</u>: Parmi la signalisation nous remarquons particulièrement: des feux de circulation à l'intersection de la route 157/boul. St-Jean, sans signal avancé de feux de circulation "conventionnel"; un passage d'écoliers et cyclistes à l'intersection de la route 157/boul. St-Jean; zone scolaire aux abords de l'école (?) située sur la route 157 au nord du boul. St-Jean.

<u>Intersections</u>: Outre l'intersection avec le boul. St-Jean, il y a celles avec les rues: Hôtel-de-Ville, St-Georges et Marie-Lesieur.

4. ETUDE

4.1 Evolution des accidents

En nous référant au tableau 1, nous constatons que:

- Depuis 1985 le nombre d'accidents ne cesse de croître.
- Le taux de croissance tend à diminuer en 1987. En effet, six (6) accidents sont relevés en 1985 et quatorze (14) en 1986, soit une augmentation de huit (8) accidents ou 133,3% par rapport à 1985; dix-sept (17) accidents sont relevés en 1987, soit une augmentation de trois (3) accidents ou 21,4% par rapport à 1986.

4.2 Nombre d'accidents

En nous référant à l'annexe II et au tableau 2, nous constatons que:

- Le nombre d'accidents retenu pour la période étudiée (3 ans) est de trente-sept (37) accidents, soit 12,3 acc./an.
- L'année 1987 est celle où le plus grand nombre d'accidents est relevé. En effet, dix-sept (17) accidents ou 45,9% de tous les accidents surviennent durant cette année.
- Le côté sud du boul. St-Jean est l'endroit où le plus grand nombre d'accidents est relevé. En effet, vingt-sept (27) accidents ou 73,0% de tous les accidents surviennent à cet endroit.

4.3 Gravité des accidents

En nous référant aux annexes II, IV et au tableau 2, nous constatons que:

- Trois (3) accidents graves sont relevés, soit un (1) accident mortel et deux (2) accidents avec blessés graves.
- L'année 1986 est celle où le plus grand nombre d'accidents graves est relevé. En effet, un (1) accident mortel et un (1) accident avec blessés graves surviennent durant cette année.
- La majorité des accidents graves, soit deux (2) accidents avec blessés graves, survient du côté sud du boul. St-Jean.

4.4 Types d'accidents

En nous référant aux annexes II, III et IV et au tableau 3, nous constatons que:

- Les types d'accidents qui prédominent sont: collision arrière (code d'impact 03) onze (11) accidents soit 29,7% de tous les accidents; collision impliquant un seul véhicule (code d'impact 88) sept (7) accidents soit 18,9% de tous les accidents; collision à angle droit (code d'impact 09) six (6) accidents soit 16,2% de tous les accidents.
- Deux (2) -accidents graves, dont l'accident mortel, impliquent un seul véhicule (code d'impact 88) et un (1) accident grave implique une collision à angle droit (code d'impact 09).
- La majorité des collisions arrières (code-d'impact 03) survient du côté sud du boul. St-Jean En effet, dix (10) accidents ou 90,9% de tous les accidents de ce type arrivent à cet endroit.
- La majorité des collisions impliquant un seul véhicule (code d'impact 88) survient du côté nord du boul. St-Jean. En effet, quatre (4) accidents ou 57,1% de tous les accidents de ce type arrivent à cet endroit.
- La majorité des collisions à angle droit (code d'impact 09) survient du côté sud du boul. St-Jean. En effet, cinq (5) acci-

dents ou 83,3% de tous les accidents de ce type arrivent à cet endroit.

4.5 Circonstances des accidents

En nous référant à l'annexe IV et aux tableaux 4 et 7, nous constatons que:

Saisons

- Il y a prédominance des accidents qui surviennent durant la saison d'été. En effet douze (12) accidents, soit 32,5% de tous les accidents, surviennent durant cette saison.
- Malgré la prédominance des accidents durant la saison d'été, les de autres saisons ont aussi une bonne part des accidents. En effet, la répartition des accidents pour les autres saisons est la suivante:

Automne 10 accidents 27,0%

Printemps - 8 accidents - 21,6%

Hiver - 7 accidents - 18,9%

- Deux (2) accidents graves, dont l'accident mortel, surviennent durant la saison d'été. Un (1) accident grave survient durant la saison d'automne.

Etat de la surface

- La majorité des accidents, soit vingt-deux (22) accidents ou 59,5% de tous les accidents, survient sur une surface sèche.

- Très peu d'accidents surviennent sur une surface enneigée et/ou glacée. En effet seulement deux (2) accidents sont retenus sur une surface glacée, soit 5,4% de tous les accidents.
- Deux (2) accidents graves surviennent sur une surface sèche.

 L'accident mortel survient sur une surface mouillée.

Temps

- Les conditions de temps qui prédominent sont: temps clair quinze (15) accidents, soit 40,6% de tous les accidents; temps nuageux/sombre treize (13) accidents, soit 35,1% de tous les accidents.
- Deux-(2) accidents graves surviennent par temps clair. L'accident mortel survient par temps nuageux/sombre.

Eclairement

- La majorité des accidents, soit vingt six (26) accidents ou 70,3% de tous les accidents survient de jour.
- Les autres accidents, soit onze (11) accidents ou 29,7% de tous les accidents, surviennent de nuit sur chemin éclairé.
- Deux (2) accidents graves surviennent de jour, dont l'accident mortel. Un (1) accident grave survient de nuit sur chemin éclairé.

Action apparente du conducteur

- Les actions apparentes du conducteur les plus fréquentes sont:

 "suit de trop près", onze (11) accidents ou 29,8% de tous les
 accidents; "marche arrière illégale", six (6) accidents ou 16,2%
 de tous les accidents; "ne cède pas le passage", six (6) accidents ou 16,2% de tous les accidents.
- Les accidents impliquant un véhicule sortant d'une entrée sont au nombre de huit (8), soit 21,6% de tous les accidents. L'action apparente du conducteur de ces huit (8) accidents est: "marche arrière illégale", six (6) accidents; "ne cède pas le passage", deux (2) accidents.
- Deux (2) accidents-graves, dont l'accident mortel, ont une action apparente du conducteur "possiblement normal". Un (1) accident grave a une action apparente du conducteur "ne cède pas le passage".

4.6 Types de véhicules impliqués dans les accidents

En nous référant à l'annexe IV et au tableau 5, nous constatons que:

- La majorité des accidents, soit trente (30) accidents ou 81,1% de tous les accidents, implique au moins deux (2) véhicules.
- Les accidents impliquant un seul véhicule sont au nombre de sept (7), soit 18,9% de tous les accidents.

- L'automobile est impliquée dans trente-cinq (35) accidents, soit 94,6% de tous les accidents.
- Le camion est impliqué dans treize (13) accidents, soit 35,1% de tous les accidents.
- L'automobile est impliquée dans les trois (3) accidents graves.

 La motoneige est impliquée dans un accident grave. Aucun camion n'est impliqué dans les accidents graves.

4.7 Jours et heures des accidents

En nous référant à l'annexe IV et au tableau 6, nous constatons que:

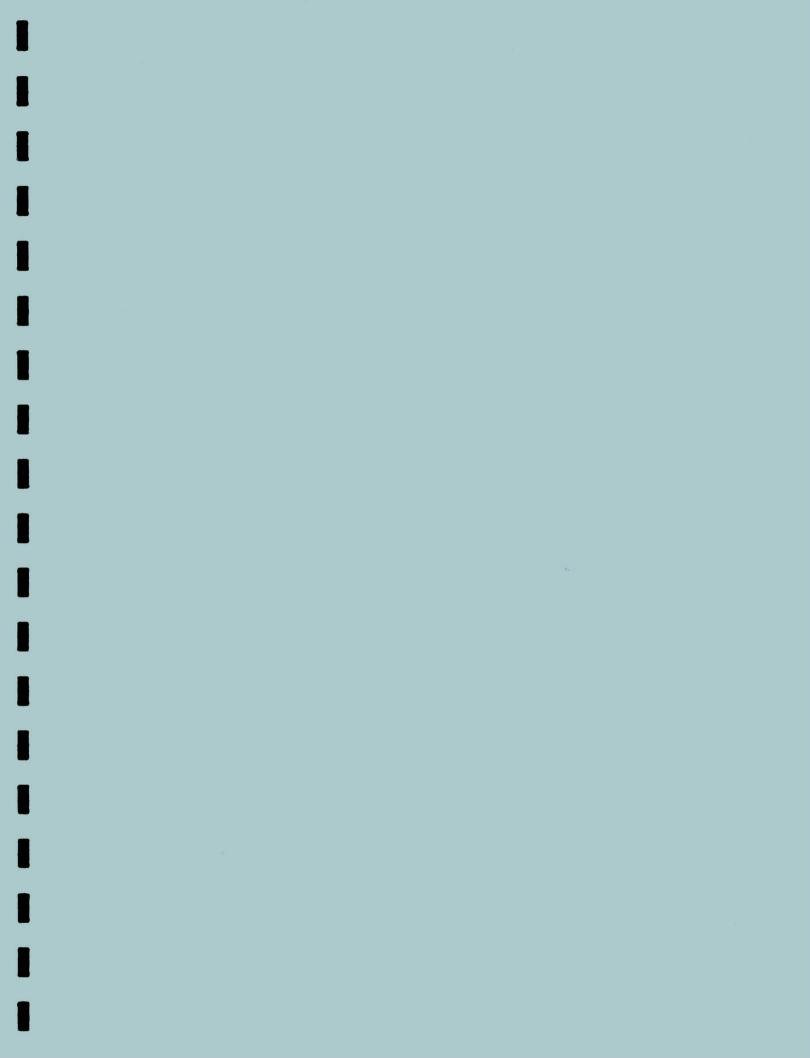
- Il se produit des accidents à tous les jours de la semaine, tout particulièrement le dimanche et le mercredi. A chacun de ces deux (2) jours, huit (8) accidents sont relevés ou 21,6% de tous les accidents.
- Il se produit des accidents à toutes les heures entre 09:00h et 20:00h, soit vingt-six (26) accidents ou 70,3% de tous les accidents.

- L'accident mortel se produit un mercredi à 07:20h. Deux (2) accidents graves se produisent respectivement un lundi à 19:25h et un samedi à 18:10h.
- Il est à remarquer que 50,0% des accidents du mercredi, dont l'accident mortel, se produisent entre 07:00h et 08:00h.

4.8 <u>Direction du véhicule "responsable" ou "impliqué"</u>

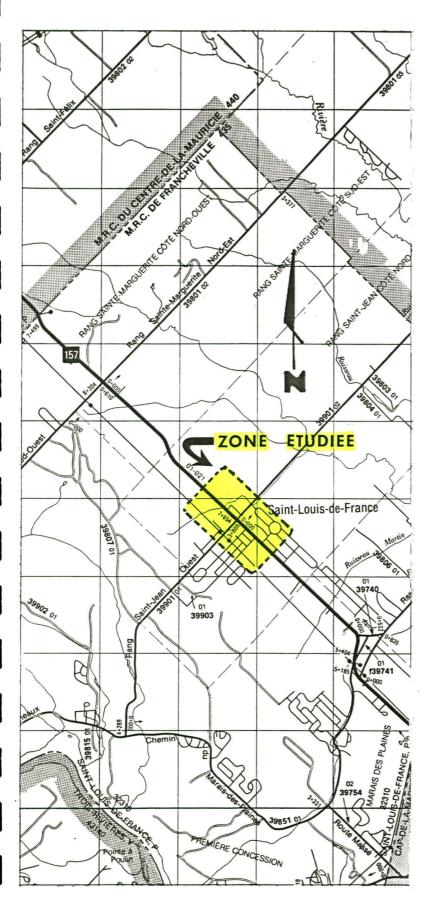
En nous référant à l'annexe IV et au tableau 7, nous constatons que:

- Il y a prédominance des véhicules "responsables" d'un accident ou "impliqués" dans un accident qui se dirigent vers le sud, soit dix-huit (18) accidents ou 48,6% de tous les accidents....
- Les véhicules "responsables" d'un accident ou "impliqués" dans un accident qui se dirigent vers le nord, sont au nombre de onze (11) ou 29,7% de tous les accidents.
- Les véhicules "responsables" d'un accident ou "impliqués" dans un accident en provenance d'une entrée, sont au nombre de huit (8) ou 21,6% de tous les accidents.
- Les véhicules "impliqués" dans deux (2) accidents graves, dont l'accident mortel, se dirigent vers le sud. Un (1) véhicule "responsable" d'un accident grave provient d'une entrée.



PLAN GEOGRAPHIQUE

ANNEXE I



ROUTE:

157 - Zone 70 Km/h-Boul. St-Jean

MUNICIPALITES:

St-Louis-de-France, p.

CIR. ELEC. PROV.:

Champlain

DISTRICT:

32

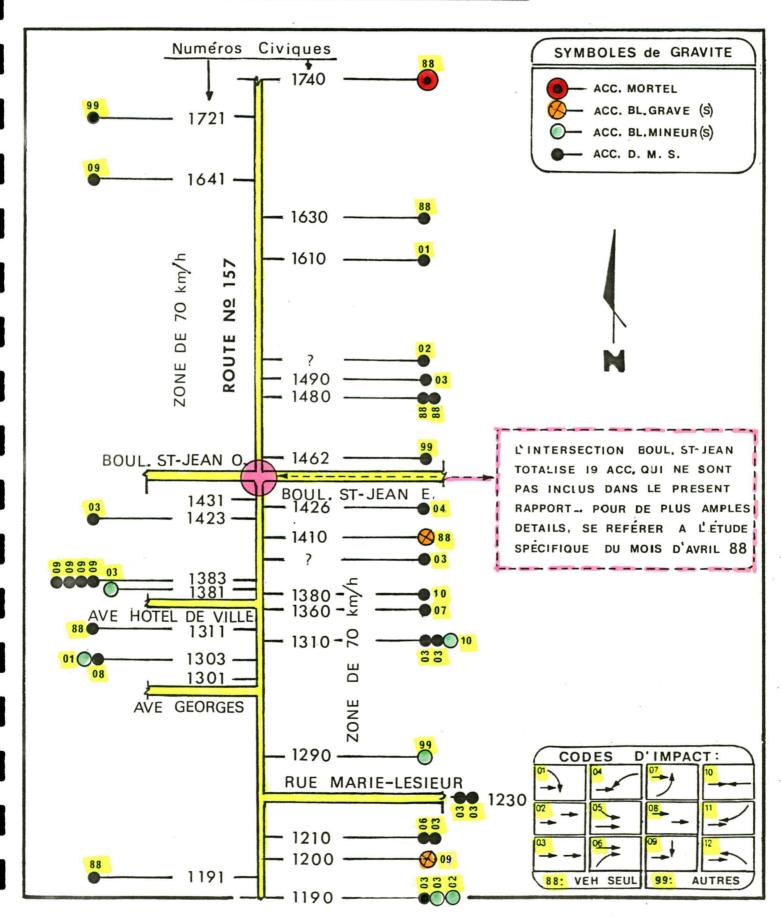
REGION:

04

PERIODE ETUDIEE:

1985, 1986, 1987

LOCALISATION DES ACCIDENTS ROUTE 157 - ZONE 70 KM/H - BOUL. ST-JEAN (EXCLUANT INT. 157/BOUL. ST-JEAN) MUNICIPALITE : ST-LOUIS-DE-FRANCE, P.



CODES D'IMPACT

Les codes d'impact (01 à 12) déterminent le mouvement des véhicules qui a amené le premier impact entre les deux (2) premiers véhicules impliqués dans l'accident.



01 Les deux véhicules se dirigent dans le même sens de circulation; l'impact se produit lorsque celui circulant du côté gauche effectue un virage vers sa droite pour s'engager dans une direction différente.



02 Les deux véhicules se dirigent dans le même sens de circulation; l'impact se produit lorsque l'un frôle l'autre en le dépassant par la gauche.



03 Les deux véhicules se dirigent dans le même sens de circulation; l'impact se produit lorsque l'un s'approche de l'autre en venant par l'arrière.



04 Les deux véhicules se dirigent dans les sens inverses de circulation; l'impact se produit lorsque l'un des deux effectue un virage vers sa gauche pour s'engager dans une direction différente.



05 Les deux-véhicules-se dirigent l'un vers l'autre dans des directions qui se croisent; l'impact se produit lorsque celui venant du côté gauche effectue un virage vers sa gauche pour s'engager sur la même chaussée et dans le même sens que l'autre véhicule.



06 Les deux véhicules se dirigent l'un vers l'autre dans des directions qui se croisent: l'impact se produit lorsque celui venant du côté droit effectue un virage vers sa droite pour s'engager sur la même chaussée et dans le même sens que l'autre véhicule.

Cette case inclut également les accidents survenant sur les voies d'accès de boulevards et d'autoroutes.



07. Les deux véhicules se dirigent dans le même sens de circulation; l'impact se produit lorsque celui circulant à droite effectue un virage vers sa gauche.



Les deux véhicules se dirigent dans le même sens de circulation; l'impact se ---produit lorsque l'un frôle l'autre en le dépassant-par la droite.





10 Les deux véhicules se dirigent dans des sens inverses de circulation; l'impact se produit lorsque l'un s'approche de l'autre en venant de l'avant (collisionfrontale).



11 Les deux véhicules se dirigent l'un vers l'autre dans des directions qui se croisent; l'impact se produit lorsque celui venant du côté gauche effectue un virage vers sa droite pour s'engager sur la même chaussée et en sens inverse de l'autre véhicule.



12 Les deux véhicules se dirigent l'un vers l'autre dans des directions qui se croisent; l'impact se produit lorsque celui venant du côté droit effectue un virage vers sa gauche pour s'engager sur la même chaussée et en sens inverse de l'autre véhicule.

Lorsqu'un des deux premiers véhicules impliqués dans l'accident est un véhicule stationné, inscrire 99.

B8 Pour tous les accidents impliquant un seul véhicule.

⁹⁹ Autres mouvements de véhicules que ceux décrits par les codes 1 à 12.

ROUTE 157 - ZONE 70 KM/H - BOUL. ST-JEAN (EXCLUANT INT. RTE 157/BOUL. ST-JEAN) MUNICIPALITE: ST-LOUIS-DE-FRANCE P.

ANNEXE: IV-A

DATE	DESCRIPTION		
1985-01-25	Accident impliquant un (1) véhicule à quatre roues motrices et une (1) automobile. Dommages matériels seulement. Les deux véhicules circulent sur la route 157 dans la même voie en direction nord. Le véhicule à quatre roues motrices tourne à droite, l'automobile suit de trop près. L'accident survient en face du numéro civique 1490. L'accident survient sur la chaussée. La surface est mouillée. Aucune signalisation. Le temps est nuageux/sombre. L'accident survient de nuit sur chemin éclairé. La visibilité est bonne. Vitesse affichée : 70 Km/h. Code d'impact 03. Vendredi : 20:30h.		
1985-06-16	Accident impliquant une seule automobile. Dommages matériels seulement. L'automobile circule sur la route 157 en direction nord, lorsque le feu prend sous le capot, à proximité du numéro civique 1480. L'accident survient sur la chaussée. La surface est sèche. Aucune signalisation. Le temps est nuageux/sombre. L'accident survient de nuit sur chemin éclairé. La visibilité est bonne. Vitesse affichée : 70 Km/h. Code d'impact : 88. Mercredi : 22:35h.		
1985-07-10	Accident impliquant un (1) camion et une (1) automobile. Dommages matériels seulement. L'automobile sort de l'entrée privée du numéro civique 1210, ne cède pas le passage au camion qui circule sur la route 157 en direction nord. L'accident survient sur la chaussée. La surface est sèche. Aucune signalisation. Le temps est nuageux/sombre. L'accident survient de jour. La visibilité est bonne. Vitesse affichée: 70 Km/h. Code d'impact: 09. Mercredi: 15:05h.		
1985-08-21	Accident impliquant un (1) camion et une (1) familiale. Dommages matériels seulement. Le camion reculait illégalement de l'entrée privée du numéro civique 1383, ne voit pas la familiale qui circule du mauvais côté de la voie sur la route 157 en direction nord. L'accident survient sur la chaussée. Aucune signalisation. La surface est sèche. Le temps est clair. L'accident survient de jour. La visibilité est bonne. Vitesse affichée : 70 Km/h. Code d'impact : 09. Mercredi : 09:50h.		

ROUTE 157 - ZONE 70 KM/H -, BOUL. ST-JEAN (EXCLUANT INT. RTE 157/BOUL. ST-JEAN) MUNICIPALITE: ST-LOUIS-DE-FRANCE P.

ANNEXE: IV-B

DATE	DESCRIPTION
1985-10-19	Accident impliquant une seule automobile. Dommages matériels seulement. L'automobile circule sur la route 157 en direction nord, le conducteur a les facultés affaiblies/alcool, dérape/perd le contrôle, entre en collision avec un poteau et un mur. L'accident survient sur l'accotement. La surface de la chaussée est sèche. Aucune signalisation. Le temps est nuageux/sombre. L'ac-
·	cident survient de nuit sur chemin éclairé. La visibilité est bonne. Vitesse affichée : 70 Km/h. Code d'impact : 88. Samedi : 01:35h.
1985-11-18	Accident impliquant une (1) automobile et (1) camion. Dommages matériels seulement. Les deux véhicules circulent sur la route 157 en direction sud, le camion en dépassant l'automobile ne cède pas le passage. L'accident survient sur la chaussée. La surface est sèche. Aucune signalisation. Le temps est clair. L'accident survient de jour. La visibilité est bonne. Vitesse affichée: 70 Km/h. Code d'impact: 08. Lundi: 15:45h.
1986-01-05	Accident impliquant deux (2) automobiles. Dommages matériels seulement. Une des automobiles recule illégalement d'une entrée commerciale, numéro civique 1383, entre en collision avec l'autre automobile qui circule sur la route 157 en direction sud. L'accident survient sur la chaussée. La surface est glacée. Aucune signalisation. Le temps est neige/grêle. L'accident survient de jour. La visibilité est bonne. La vitesse affichée est de 70 Km/h. Code d'impact : 09. Dimanche : 16:30h.
1986-02-21	Accident impliquant une (1) automobile et un (1) camion. Dommages matériels seulement. Le camion recule illégalement d'une entrée privée, numéro civique 1641, entre en collision avec l'automobile qui circule sur la route 157 en direction sud. L'accident survient sur la chaussée. La surface est mouillée. Aucune signalisation. Le temps est neige/grêle. L'accident survient de jour. La visibilité est bonne. Vitesse affichée de 70 Km/h. Code d'impact : 09. Vendredi : 11:35h.

ROUTE 157 - ZONE 70 KM/H - BOUL. ST-JEAN (EXCLUANT INT. RTE 157/BOUL. ST-JEAN) MUNICIPALITE: ST-LOUIS-DE-FRANCE P.

ANNEXE: IV-C

DATE	DESCRIPTION
1986-03-07	Accident impliquant deux (2) automobiles. Dommages matériels seulement. Les deux automobiles circulent sur la route 157 en direction nord, l'une à gauche l'autre à droite, celle de droite dérape/perd le contrôle et entre en collision avec celle de gauche à proximité du numéro civique 1190. L'accident survient sur la chaussée. La surface est glacée. Aucune signalisation. Le temps est neige/grêle avec vent fort. L'accident survient de jour. La visibilité est bonne. Vitesse affichée de 70 Km/h. Code d'impact : 03. Vendredi : 17:15h.
1986-05-21	Accident impliquant une (1) automobile et un (1) camion. Dommages matériels seulement. Les deux véhicules circulent sur la route 157 en direction sud. L'automobile ralentit ou arrête, le camion suit de trop près. Collision à proximité de la rue Marie-Lesieur. L'accident survient sur la chaussée. La surface est mouillée. Aucune signalisation. Le temps est pluie/bruine. L'accident survient de jour. La visibilité est bonne. Vitesse affichée de 70 Km/h. Code d'impact : 03. Mercredi : 07:45h.
1986-06-18	Accident impliquant un (1) camion et une (1) automobile. Une (1) personne blessée légèrement. Les deux véhicules circulent sur la route 157 en direction nord. Le camion arrête dans la circulation, l'automobile suit de trop près. Collision à proximité du numéro civique 1190. L'accident survient sur la chaussée. La surface est sèche. Aucune signalisation. Le temps est clair. L'accident survient de jour. La visibilité est bonne. Vitesse affichée de 70 Km/h. Code d'impact : 03. Mercredi : 07:40h.
1986-06-28	Accident impliquant deux (2) automobiles. Dommages matériels seulement. Une des automobiles recule illégalement de l'entrée du numéro civique 1383, entre en collision avec l'autre automobile qui circule sur la route 157 en direction sud. L'accident survient sur la chaussée. La surface est sèche. Aucune signalisation. Le temps est clair. L'accident survient de jour. La visibilité est bonne. Vitesse affichée de 70 Km/h. Code d'impact : 09. Samedi 18:50h.

ROUTE 157 - ZONE 70 KM/H - BOUL, ST-JEAN (EXCLUANT INT. RTE 157/BOUL. ST-JEAN) MUNICIPALITE: ST-LOUIS-DE-FRANCE P.

ANNEXE: IV-D

DATE	DESCRIPTION
1986-07-03	Accident impliquant deux (2) automobiles. Dommages matériels seulement. Les deux automobiles circulent sur la route 157 en direction sud, une des automobiles s'arrête, l'autre automobile qui suit de trop près cause une collision arrière en face du numéro civique 1310. L'accident survient sur la chaussée. La surface est mouillée. Aucune signalisation. Le temps est pluie/bruine. L'accident survient de jour. La visibilité est bonne. La vitesse affichée est de 70 Km/h. Code d'impact 03. Jeudi - 12:05h.
1986-08-21	Accident impliquant un (1) camion et une (1) automobile. Dommages matériels seulement. Les deux véhicules circulent sur la route 157 en direction sud. Le camion freine, l'automobile qui suit de trop près cause une collision arrière à proximité de la rue Marie-Lesieur. L'accident survient sur la chaussée. La surface est mouillée. Aucune signalisation. Le temps est pluie/bruine. L'accident survient de jour. La visibilité est bonne. Vitesse affichée de 70 Km/h. Code d'impact : 03. Jeudi : 16:10h.
1986-08-27	Accident impliquant une seule automobile. Une (1) victime tuée et une (1) autre blessée légèrement. L'automobile circule sur la route 157 en direction sud. En face du numéro civique 1740 la victime reçoit, à travers son pare-brise, un couvercle de fonte qui la tue sur le coup. L'automobile continue de rouler sur une distance de 0,7 km pour s'immobiliser sur un poteau d'utilité publique en face du numéro civique 1311. L'accident survient sur la chaussée. Aucune signalisation. Temps nuageux/sombre. L'accident survient de jour. La visibilité est bonne. Vitesse affichée de 70 km/h. Code d'impact 88. Mercredi: 07:20h.
1986-09-07	Accident impliquant deux (2) automobiles. Dommages matériels seulement. Les deux véhicules circulent sur la route 157 en direction sud, l'une des automobiles s'arrête, l'autre automobile qui suit de trop près, cause une collision arrière à proximité du numéro civique 1423. L'accident survient sur la chaussée. La surface est sèche. Aucune signalisation. Le temps est nuageux/sombre. L'accident survient de jour. La visibilité est bonne. Vitesse affichée de 70 Km/h. Code d'impact 03. Dimanche 14:10h.

ROUTE 157 - ZONE 70 KM/H - BOUL. ST-JEAN (EXCLUANT INT. RTE 157/BOUL. ST-JEAN) MUNICIPALITE: ST-LOUIS-DE-FRANCE P.

ANNEXE: IV-E

DATE	DESCRIPTION				
1986-11-14	Accident impliquant deux (2) automobiles. Dommages matériels seulement. Les deux véhicules circulent sur la route 157 en direction nord l'un à droite l'autre à gauche. L'automobile circulant à gauche effectue un virage vers sa droite en face du numéro civique 1616. L'accident survient sur la chaussée. La surface est sèche. Aucune signalisation. Le temps est clair. L'accident survient de jour. La visibilité est bonne. Vitesse affichée de 70 Km/h. Code d'impact : 01. Vendredi : 09:45h.				
1986-12-06	Accident impliquant une (1) automobile et un (1) véhicule à quatre roues motrices. Dommages matériels seulement. Les deux véhicules circulent sur la route 157 en direction sud. Le véhicule à quatre roues motrices est arrêté dans la voie de gauche, l'automobile qui suit de trop près cause une collision arrière en face du numéro civique 1310. L'accident survient sur la chaussée. La surface est sèche. Aucune signalisation. Le temps est nuageux/sombre. L'accident survient de nuit sur chemin éclairé. La visibilité est bonne. Vitesse affichée de 70 Km/h. Code d'impact : 03. Samedi : 00:25h.				
1986-12-10	Accident impliquant deux (2) automobiles. Dommages matériels seulement. Les deux véhicules reculent illégalement de deux entrées à proximité du numéro civique 1380. L'accident survient sur la chaussée. La surface est mouillée. Aucune signalisation. Le temps est clair. L'accident survient de jour. La visibilité est bonne. Vitesse affichée de 70 Km/h. Code d'impact : 10. Mercredi : 12:50h.				
1986-12-13	Accident impliquant deux (2) automobiles et une (1) motoneige. Une (1) victime blessée gravement. La motoneige croise la route 157 en direction est à proximité du numéro civique 1200, ne cède pas le passage aux deux automobiles qui circulent sur la route 157 en direction nord. L'accident survient sur la chaussée. La surface est sèche. Aucune signalisation. Le temps est clair. L'accident survient de nuit sur chemin éclairé. La visibilité est bonne. La vitesse affichée est de 70 Km/h. Code d'impact : 09. Samedi : 18:10h.				

ROUTE 157 - ZONE 70 KM/H - BOUL. ST-JEAN (EXCLUANT INT. RTE 157/BOUL. ST-JEAN) MUNICIPALITE: ST-LOUIS-DE-FRANCE P.

ANNEXE: IV-F

DATE	DESCRIPTION				
	The second secon				
1987-02-17	Accident impliquant deux (2) automobiles. Dommages matériels seulement. Les deux automobiles circulent sur la route 157 en direction sud tous les deux dans la voie de droite. L'une des automobiles frôle l'autre en la dépassant par la gauche à cent (100) mètres au nord du boul. St-Jean. L'accident survient sur la chaussée. La surface est sèche. Aucune signalisation. Le temps est clair. L'accident survient de jour. La visibilité est bonne. Vitesse affichée de 70 Km/h. Code d'impact : 02. Mardi : 11:15h.				
1987-02-18	Accident impliquant trois (3) automobiles. Une (1) victime blessée légèrement. Les trois véhicules circulent sur la route 157 en direction sud dans la voie de gauche. Une des automobiles est arrêtée, les deux autres automobiles qui suivent de trop près causent une collision arrière à proximité du numéro civique 1381. L'accident survient sur la chaussée. La surface est sèche. Il y a des feux d'écoliers (autobus scolaire). Le temps est clair. L'accident survient de jour. La visibilité est bonne. Vitesse affichée de 70 Km/h. Code d'impact : 03. Mercredi : 07:40h.				
1987-03-06	Accident impliquant deux (2) automobiles. Dommages matériels seulement. Les deux automobiles circulent sur la route 157 en direction nord, l'une dans la voie de droite l'autre dans la voie de gauche. L'automobile dans la voie de droite tourne à gauche sans céder le passage à l'autre automobile à proximité du numéro civique 1360. L'accident survient sur la chaussée. La surface est mouillée. Aucune signalisation. Le temps est pluie/bruine. L'accident survient de nuit sur chemin éclairé. La visibilité est bonne. Vitesse affichée de 70 km/h. Code d'impact : 07. Vendredi : 20:55h.				
1987-03-30	Accident impliquant deux (2) automobiles. Une (1) victime blessée légèrement. Les deux véhicules cicrulent sur la route 157 en direction sud, l'un dans la voie de droite, l'autre dans la voie de gauche. L'automobile circulant dans la voie de gauche effectue un virage vers sa droite, à proximité du numéro civique 1303. L'accident survient sur la chaussée. La surface est mouillée. Aucune signalisation. Le temps est nuageux/sombre. L'accident survient de nuit sur chemin éclairé. La visibilité est bonne. Code d'impact : 01. Lundi : 19:30h.				

ROUTE 157 - ZONE 70 KM/H - BOUL. ST-JEAN (EXCLUANT INT. RTE 157/BOUL. ST-JEAN)

MUNICIPALITE: ST-LOUIS-DE-FRANCE P.

ANNEXE: IV-G

DATE	DESCRIPTION
1987-05-11	Accident impliquant un seul camion. Dommages matériels seulement. Le camion circule sur la route 157 en direction nord. Le conducteur a une conduite/vitesse imprudente, tente de freiner pour obéir aux signaux d'un autobus scolaire, dérape et entre en collision avec une souche à pro-ximité du numéro civique 1630. L'accident survient sur l'accotement. La surface est mouillée. Feux clignotants d'autobus d'écoliers. Le temps est pluie/bruine. L'accident survient de jour. La visibilité est bonne. Vitesse affichée de 70 km/h. Code d'impact : 88. Lundi : 11:50h.
	Accident impliquant deux (2) camions. Une (1) victime blessée légèrement. Les deux véhicules
1987-05-17	circulent sur la route 157 en direction nord, l'un dans la voie de droite, l'autre dans la voie de gauche. Le camion circulant dans la voie de gauche ne cède pas le passage au camion circulant dans la voie de droite. La collision survient à proximité du numéro civique 1190. L'accident survient sur la chaussée. La surface est sèche. Aucune signalisation. Le temps est nuageux/sombre. L'accident survient de nuit sur chemin éclairé. La visibilité est bonne. Vitesse affichée
	de 70 Km/h. Code d'impact 02. Dimanche 00:30h.
	Accident impliquant deux (2) automobiles. Une (1) victime blessée légèrement. Les deux véhicules circulent sur la route 157, tous les deux sur la même voie l'un en direction nord l'autre en sens inverse. Le conducteur conduisant en sens inverse a les facultés affaiblies/alcool. La collision survient à proximité du numéro civique 1310. L'accident survient sur la chaussée. La surface est mouillée. Aucune signalisation. Le temps est pluie/bruine. L'accident survient de jour. La visibilité est bonne. Vitesse affichée de 70 Km/h. Code d'impact : 10. Mardi : 18:20h.
1987-06-15	Accident impliquant une seule automobile. Dommages matériels seulement. Le véhicule circule sur la route 157 en direction sud, à proximité du numéro civique 1191, l'automobile est frappée par une balle de golf. L'accident survient sur la chaussée. La surface est sèche. Aucune signalisation. Le temps est clair. L'accident survient de jour. La visibilité est bonne. Vitesse affichée de 70 Km/h. Code d'impact : 88. Lundi : 16:30h.

ROUTE 157 - ZONE 70 KM/H - BOUL. ST-JEAN (EXCLUANT INT. RTE 157/BOUL. ST-JEAN) MUNICIPALITE: ST-LOUIS-DE-FRANCE P.

ANNEXE: IV-H

DATE	DESCRIPTION
1987-06-29	Accident impliquant deux (2) automobiles. Dommages matériels seulement. Une automobile recule illégalement de l'entrée privée du numéro civique 1383, entre en collision avec l'autre automobile qui circule sur la route 157 en direction sud. L'accident survient sur la chaussée. La surface est sèche. Aucune signalisation. Le temps est clair. L'accident survient de jour. La visibilité est bonne. Vitesse affichée de 70 Km/h. Code d'impact : 09. Lundi : 10:20h.
1987-07-19	Accident impliquant deux (2) automobiles. Dommages matériels seulement. Les deux automobiles circulent sur la route 157 sur la voie de gauche en direction sud, l'une des automobiles tourne à gauche, l'autre automobile suit de trop près. La collision survient à proximité du numéro civique 1210. L'accident survient sur la chaussée. La surface est sèche. Aucune signalisation. Le temps est clair. L'accident survient de nuit sur chemin éclairé. La visibilité est bonne. Vitesse affichée de 70 Km/h. Code d'impact : 03. Dimanche : 22:45h.
1987-07-23	Accident impliquant deux (2) automobiles. Dommages matériels seulement. Les deux véhicules circulent sur la route 157, l'une en direction nord l'autre en direction sud. L'automobile qui circule en direction sud effectue un virage vers sa gauche, ne cède pas le passage à l'automobile qui circule en direction nord. L'accident survient à proximité du numéro civique 1426. L'accident survient sur la chaussée. La surface est sèche. Aucune signalisation. Le temps est clair. L'accident survient de jour. La visibilité est bonne. Vitesse affichée de 70 Km/h. Code d'impact : 04. Jeudi : 13:40h.
1987-08-10	Accident impliquant une (1) automobile et un (1) piéton. Le piéton est blessé gravement. Le piéton traverse la route 157 en direction ouest en face du numéro civique 1410. Suite à une négligence du piéton, ce dernier est heurté par l'automobile qui circule sur la route 157 en direction sud. L'accident survient sur la chaussée. La surface est sèche. Aucune signalisation. Le temps est clair. L'accident survient de jour. La visibilité est bonne. La vitesse affichée est de 70 Km/h. Code d'impact : 88. Lundi : 19:25.

ROUTE 157 - ZONE 70 KM/H - BOUL. ST-JEAN (EXCLUANT INT. RTE 157/BOUL. ST-JEAN)

MUNICIPALITE: ST-LOUIS-DE-FRANCE P.

ANNEXE: IV-J

DATE	DESCRIPTION			
1987-08-23	Accident impliquant une seule automobile. Dommages matériels seulement. Le véhicule circule sur la route 157 en direction nord, le conducteur s'endort, dérape/perd le contrôle et entre en collision avec une niche à chien à proximité du numéro civique 1311. L'accident survient sur un terrain privé. La surface est sèche. Aucune signalisation. Le temps est clair. L'accident survient de nuit sur chemin éclairé. La visibilité est bonne. Vitesse affichée de 70 Km/h. Code d'impact : 88. Dimanche : 01:30h.			
1987-09-27	Accident impliquant un (1) camion et remorque et une (1) automobile stationnée. Dommages matériels seulement. Le camion et remorque circulent sur la route 157 en direction sud, la remorque se détache et entre en collision avec l'automobile stationnée sur le terrain privé à proximité du numéro civique 1721. L'accident survient sur le terrain privé. La chaussée est sèche. Aucune signalisation. Le temps est clair. L'accident survient de jour. La visibilité est bonne. Vitesse affichée de 70 Km/h. Code d'impact : 99. Dimanche : 18:30h.			
1987-10-28	Accident impliquant deux (2) automobiles. Dommages matériels seulement. Les deux automobiles circulent sur la route 157 en direction sud dans la même voie. L'une des automobiles ralentit, l'autre automobile suit de trop près, la collision survient à approximativement cent (100) mètres au sud du boul. St-Jean. L'accident survient sur la chaussée. La surface est mouillée. Aucune signalisation. Le temps est pluie/bruine. L'accident survient de jour. La visibilité est bonne. Vitesse affichée de 70 Km/h. Code d'impact : 03. Mercredi : 16:15h.			
1987-11-21	Accident impliquant une (1) automobile et un (1) camion et remorque. Deux (2) victimes blessées légèrement. Le camion et remorque étaient stationnés sur la route 157, dans la voie de droite en direction sud, l'automobile circule sur la route 157 dans la voie de droite en direction sud, la collision arrière s'effectue à proximité du numéro civique 1290. L'accident survient sur la chaussée. La surface est mouillée. Aucune signalisation. Le temps est nuageux/sombre. L'accident survient de nuit sur chemin éclairé. Visibilité réduite par éblouissement autre que phares. Vitesse affichée de 70 Km/h. Code d'impact 99. Samedi : 23:00h.			

ROUTE 157 - ZONE 70 KM/H - BOUL. ST-JEAN (EXCLUANT INT. RTE 157/BOUL. ST-JEAN) MUNICIPALITE: ST-LOUIS-DE-FRANCE P.

ANNEXE: IV-K

DATE	DESCRIPTION				
1987-12-06	Accident impliquant trois (3) automobiles. Dommages matériels seulement. Deux automobiles circulent sur la route 157 en direction nord dans des voies différentes. A cause d'une manoeuvre de l'automobile de gauche, l'automobile de droite entre en collision avec l'automobile stationnée dans l'entrée privée du 1462. L'accident survient sur un terrain privé. La surface est sèche. Aucune signalisation. Le temps est nuageux/sombre. L'accident survient de jour. La visibilité est bonne. Vitesse affichée de 70 Km/h. Code d'impact 99. Dimanche: 10:20h.				

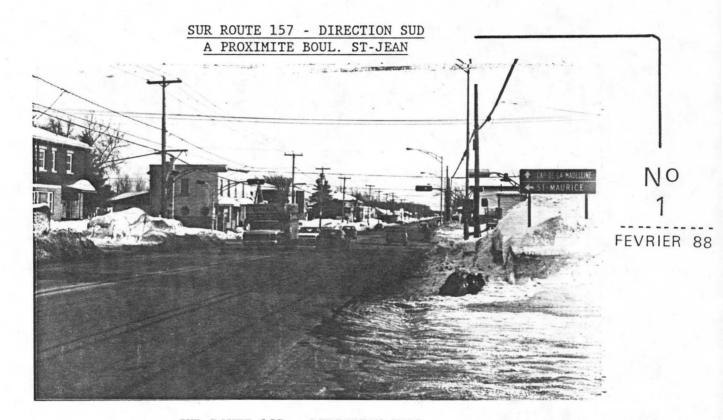
No

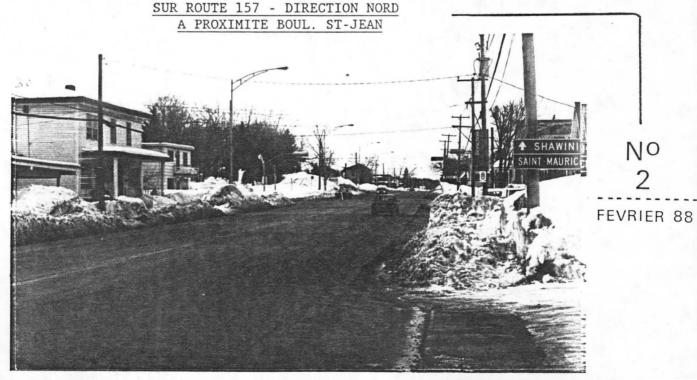
ANNEXE V-A

PHOTOGRAPHIES

ROUTE 157 - ZONE 70 KM/H - BOUL. ST-JEAN (EXCLUANT INT. RTE 157/BOUL. ST-JEAN)

MUNICIPALITE : ST-LOUIS-DE-FRANCE, P.





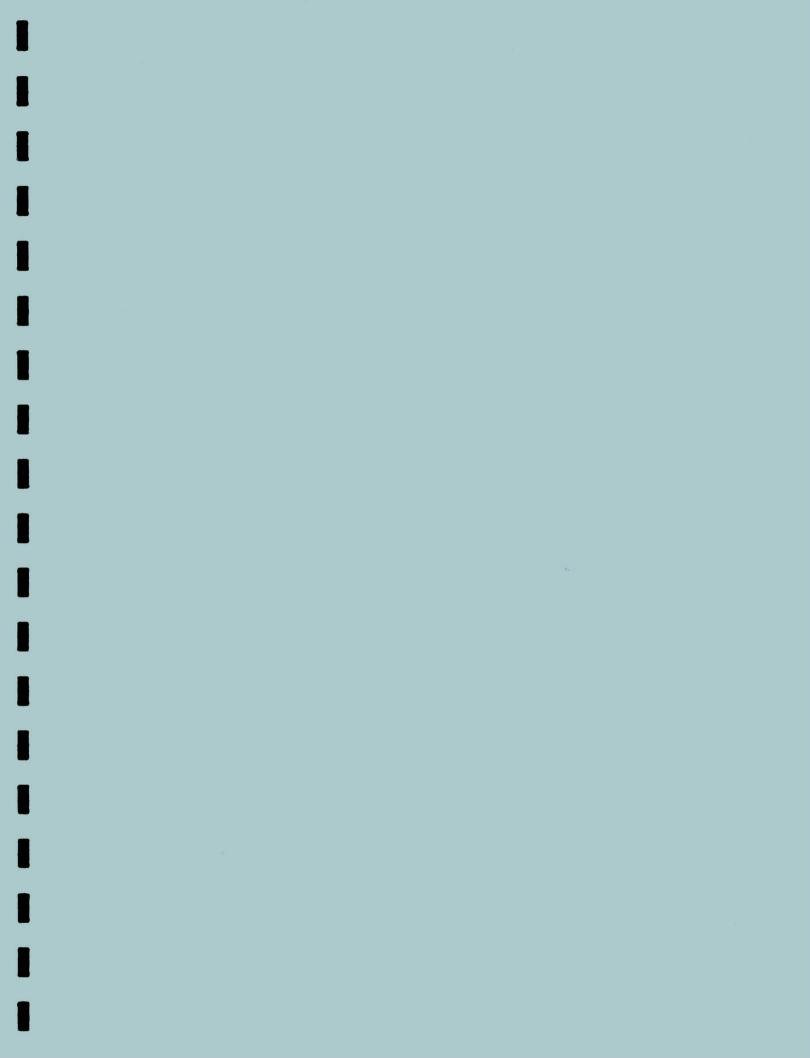
ANNEXE V-B

PHOTOGRAPHIES

ROUTE 157 - ZONE 70 KM/H - BOUL. ST-JEAN (EXCLUANT RTE 157/BOUL. ST-JEAN)

MUNICIPALITE: ST-LOUIS-DE-FRANCE, P.





Trois-Rivières, le 9 novembre 1987

Monsieur Denis Iaplante, ing. Chef de la Section Sécurité des infrastructures Transports Québec 201 Crémazie Est Montréal (Québec) H2M 112

Objet: Route 157 St-Louis-de-France

Monsieur,

A la fin de 1985 vous nous produisiez une étude de sécurité sur la route 157 entre Cap-de-la-Madeleine et Shawinigan Sud. A ce moment-là, cette route venait tout juste d'être élargie à 4 voies dans la partie sud de St-Louis-de-France.

Après quelques années de service, celà nous amène à faire certaines constatations:

Non respect des limites de vitesse affichées:

Ref.: - 70 km/h boul. St-Jean
- 90 km/h entre boul. St-Alexis et boul. St-Jean
(ci-joint étude de radar)

- Plaintes des résidents en regard des limites de vitesse affichées (celles-ci proviennent d'étude de radar)
- Accidents fréquents dans tout le secteur.
- Accident mortel dans la zone de l'agglomération (village)
- Utilisation fréquente de la voie de dépassement par des véhicules plus lents.

Dans-la zone de l'agglomération, nous avons, au cours d'octobre, procédé à un marquage particulier afin d'influencer l'automobiliste et l'obliger malgré lui, à réduire sa vitesse; nous avons réduit la largeur des voies; par le fait même nous avons-éloigné la voie de circulation de l'accotement afin de sécuriser les piétons.

Dans ce contexte, vous est-il possible d'actualiser l'étude dont il est fait référence en début de lettre et nous faire part de toute suggestion pouvant résulter en une amélioration de la sécurité dans ce secteur.

Je vous-remercie à l'avance pour votre collaboration dans ce dossier et veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur régional adjoint à l'entretien

Pierre langlais, ing. Direction régionale 04 de Trois-Rivières.

PL/gg -

c.c. M. André Bossé, ing., Service de la Signalisation M. Jacques Gauthier, Chef du district 32 Gouvernement du Québec Ministère des Transports Direction régionale 4 Trois-Rivières

Trois-Rivières le 22 avril 1988

M. Jacques Roy, ing. Service des Relevés Techniques 201 Crémazie Est, ler étage Montréal, P.Q. H2M 2L2

Objet: Etude de vitesse

Route 157

St-Louis de France par. C.E.P.: Champlain

Monsieur,

Vous trouverez ci-inclus, des études de radar effectuées à différents endroits sur la route-157 à St-Louis-de-France.

Ces études ayant pour but de comparer le comportement des véhicules à différentes périodes, elles n'ont pas été exécutées suivant toutes les normes habituelles. En effet, elles n'ont durées qu'une heure au cent véhicules et toutes les catégories ont été enregistrées.

l'école située au sud du boulevard St-Jean, ne sert plus que comme édifice à bureau.

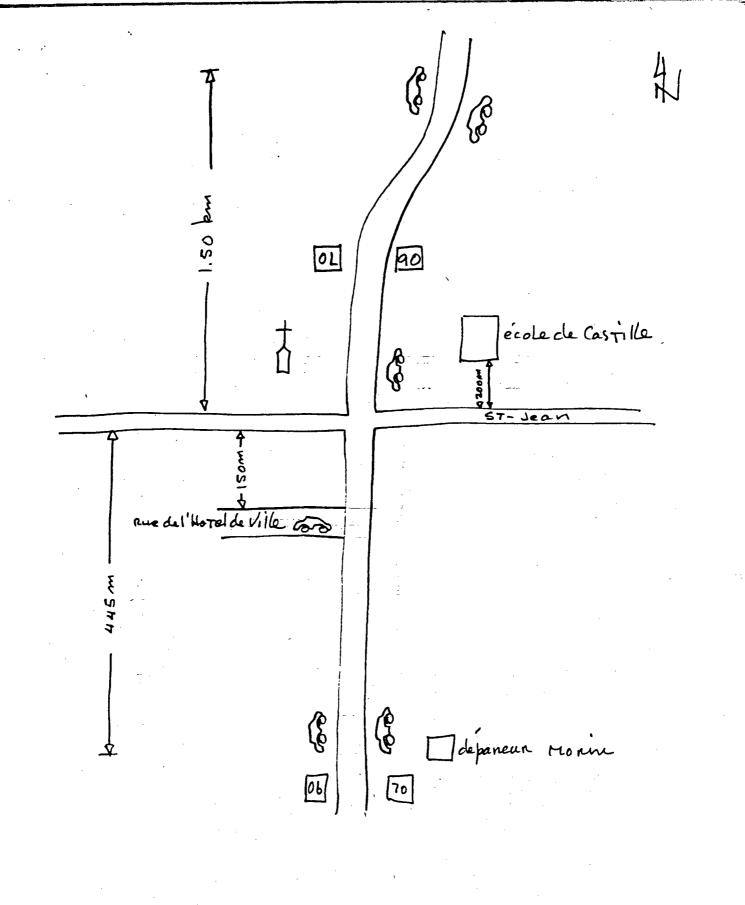
Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur régional adjoint à l'entretien

Pierre Langlais, inc.
Direction régionale 04
de Trois-Rivières.

PL/AR/ga

P.S. études radar



ETUDE DE RADAR Municipalité: 57-Ls-de-France chemin: 157 Daye: 880420 signature: André Ray

66	Bouvementent de Ceelee Ministère des Transports	
	ies Transports	

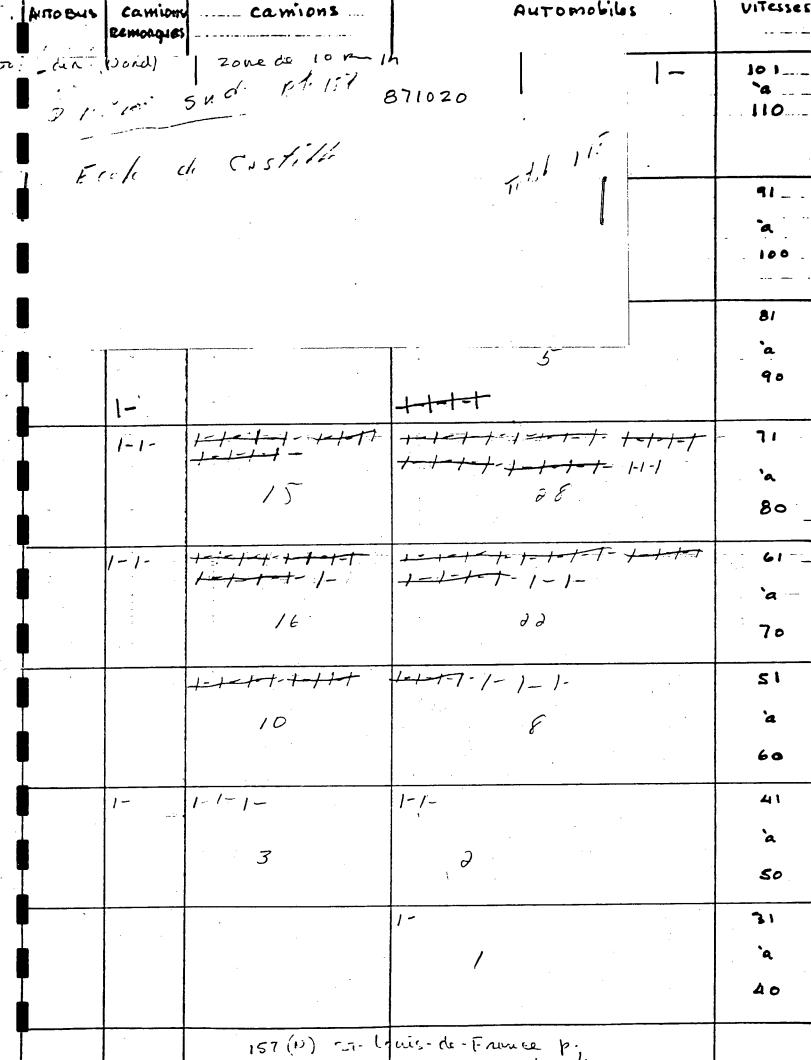
IDENTIFICATION DE LA ZONE ÉTUDIÉE (LOCALISATION) Radar de venification

	6,43,404	18,7/1,0/2,0	5rg 0 1
IDENTIFICATION DE LA ZONE ETUDIEE		67 11 03	
157 (N) Nord	Sud	No de vom:	
st-Louis-de-France p		Viletse affichee	beer 1
ZONE ETUDIEE de: SCT Rg ST-Jean	ZONE DE TU (N)	: -	
REFERENCE U.T.M. de 18	Ordennes acate de la carte)	. Complement	
Zono Abosse (bas de la carte)	Ordonisce (cole de la carie)	Lonqueur de la zone etudiee	k m

ENDROIT DU RELEVE		·	
1.000	face au state	innement de 1	Ecole.
	a 0,20 km	du ng 57- Je	m.
			Require Delication
REFERENCE UT M	Zone : Att contribution destination	Ordonies gale de la carlei	04-32
877020 871103	Jour	Debut 10:00 10:08 5m 11:00 11:00	10° 40
vivi de chaastee	4	Largeur de la Chaussee	Largeur de Laccolement
B.B.			_

DOSSIER ANTÉRIEUR			
		_ 1	Technicien
6 413 41	Region Annen Mais	Jour Seq	
	<u> </u>		And re May
6 4 3 4			

	kilo one	Semondia:	, carmons	Hall Oriology	Ü
			57- Louis - de - f	rance	10
!			de 70 lin. Nond)	880419	91 'A 100
	face	à l'éc	role de Castille		81
		•			90
	-	1-1-		1-1-1-1	71 'a 80
		- - - - -		+	61 'a 70
		/ -	1-1-1-	+	S1 'a
			1-1-1-1-	t-1-1-1-	41
		1-1-			\$0 31
					`a 20
F	-				,



	Prito Bris	Camiony Remonques	camions	Automobiles	VITESSES
		zone d	20 /m/h		10 1 'a 110
	`		tin. wond.)		
		stationn	noment ecole de	Castille 1-1	- 91
				871103	à
					100
					81
			and the second s		`a
			, 1 =		90
, 1	٠.			+-1-t-t 1-1	
. =	1	1-1-1-1	1-1-1-	1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-	71
	·	/ - /		1-1-1-1-1-1-	'a
					80
		1-1-1-1-	+=1-1-1-1-1-	t-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1-1	61
		;	1-1-1-		`a
					70
			1-1-1-1-	1-1-1-	. 51
	·				`a
					60
					41
=					à
		·	·	,	So
					31
					`a
					40
			157(1)	Calaria de Fames 12	

Googlement the Godson IDENTIFICATION DE LA ZONE ETUDIEE (LOCALISATION) Ministère Radar de venification des Transports Arginii 6,413,410,418,711,012,010,1 IDENTIFICATION DE LA ZONE ETUDIEE Direction-circulation Nt de vim Sud 4 (s)·Nond 157 Con Carante Vitesse affictive ST-Louis-de. France p. 70 Acres to ZONE ETUDIEE contrevenants Ordennee trote de la carte) REFERENCE U.T.M. de. Longueur de la zone eludiee 0.550 Ordonnee (cole de la carte) **ENDROIT DU RELEVE** LUCARATE 0.15 h dla sct no st-lean coin a coare de l'horcel de ville Debut-1-0-100 10:00 ---871020 10:40 11:00 87 11 03 Largeur de la Chaussee Largeur de l'accotement B. C.

	truoche	Esmonque Esmonque		HUI OFFICE IL	\$ 10 mm
	3		ST-Louis - de -	france	101
			de 70	880419	91
			din. sud)	157	100
1	Ca	in Ru	e de l'Hatel d	e Ville	
					81
		,			`a 90
		-	144	## ## 111	71
					80
1	1	HH	H#	1++++++++++++++++++++++++++++++++++++++	61
					'a 70
	11.	·	411	1444411111	· S 1
					60
			Ht11	HH	41
					à
					So
					31
					40

	ועם דווק	Camion Remonques	camions	Automobiles	ViTesse
					.10 1
	. (-	`			`a
	157 (S	o), 57- Loi da 70 i	uis.de. France	p.	. 110
	9	0.935	be dung ST-Jo	acri, suel.)	
	امد بله	Tel Li vielle	au ng St-Ja	an .	- 91
	, , ,	to be bell	•	87 60 20	آه 100
				11.11	. •
				1	81
	<u> </u>				`a
· •	·		,	 	90
	<u>.</u>		11111111	11 11 11 11 11 11 11 44 44 44 44 44 44 4	71
			•		'a
_	-				80
		##	17414-111	H+++++++++++++++++++++++++++++++++++++	61=
		4711	HH-HH= 111==	56	`a
		<i>:</i>			70
			1	11111	s I
					`a
-					
					41
					à
_					S 0
					31
					`a
					40

A7 1		camions	Automobiles		ViTesse
	Zonz	de 70 km/h	nce p.		100
		ens Horse de ville	871103 II	2	۹۱ کم ۱۵۰
		11	11	4	81 `a 90
		141 1111	Ht HH 1111	28	71 'A 80
1 .		1111	111-111-111-111	29	61 'a 70
		HH-111	111-111	16	5 l 'a 60
			1	2	41 'a 50
		·			31 'a 40

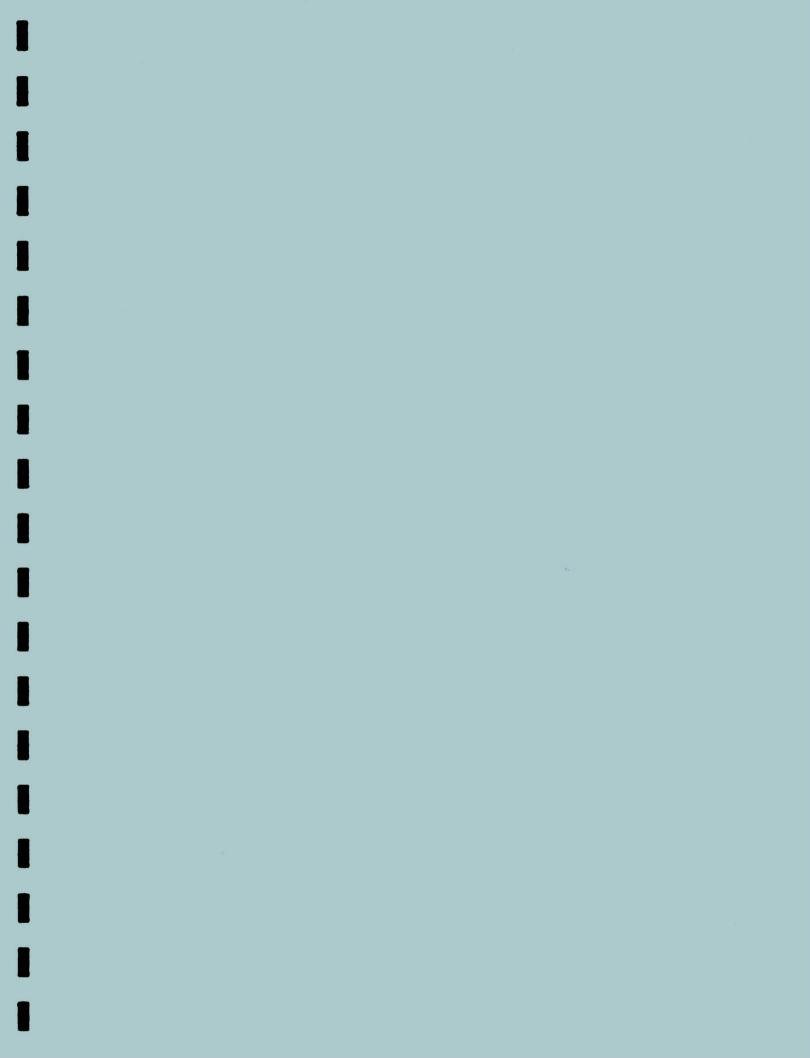


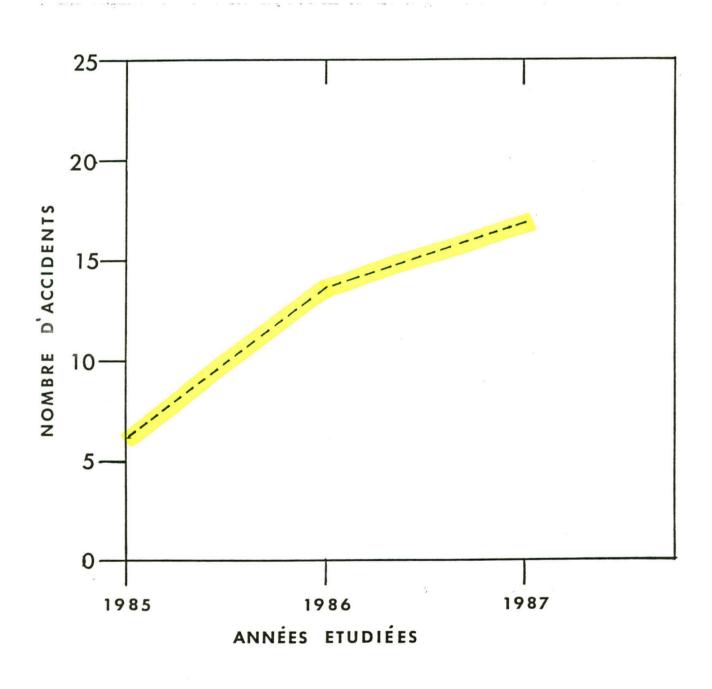
TABLEAU: 1

EVOLUTION GRAPHIQUE DES ACCIDENTS

ROUTE 157 - ZONE 70 KM/H - BOUL. ST-JEAN

(EXCLUANT INT. RTE 157/BOUL. ST-JEAN)

ANNEES ETUDIEES: 1985, 1986, 1987



NOMBRE, GRAVITE ET VICTIMES D'ACCIDENTS

ROUTE 157 - ZONE 70 KM/H - BOUL. ST-JEAN (EXCLUANT INT. RTE 157/BOUL. ST-JEAN)

MUNICIPALITE : ST-LOUIS-DE-FRANCE P.

			ACCIDENTS		VICTIMES						
ANNEES	MORTELS	BLESSES GRAVES	BLESSES MINEURS	D.M.S.	TOTAL	MORTES	BLESSEES GRAVES	BLESSEES LEGERS	TOTAL		
1985	0	0	0	6	6	0	0	0	0		
1986	1	1	1	11	14	1	1	2	4		
1987	0	1	5	11	17	0	1	6	7		
TOTAL	1	2	6	28	37	1	2	8	11		
MOYENNE ANNUELLE	0,3	0,7	2,0	9,3	12,3	0,3	0,7	2,7	3,7		

TYPES D'ACCIDENTS

ROUTE 157 - ZONE 70 KM/H - BOUL. ST-JEAN (EXCLUANT INT. RTE 157/BOUL. ST-JEAN)

MUNICIPALITE : ST-LOUIS-DE-FRANCE P.

 $A = \{ \{ \{ \{ \}^k \} \} \}$

CODES			ACCIDENTS				VIC	TIMES	
D'IMPACTS	MORTELS	BLESSES GRAVES	BLESSES MINEURS	D.M.S.	TOTAL	MORTES	BLESSEES GRAVES	BLESSEES LEGERS	TOTAL
01	0	0	1	1	2 ;	0 .	0	1	1
02	00	0	11	1	2 .	0	0	1	1
03	0	0	2	9	11	0	0	2	2
04	0	0	0	11	1	<u> </u>	0	0	0
05	0	0	. 0	<u> </u>	0	0	0 0		0
06	0	0	· o	<u> </u>	1	0	0	0	0
07	0	0	0	1	1:	0	0	0	0
08 1	00	0	0	<u> </u>	1	0	0	0	0
09	0	1	0	5	6	0 1		0	1
10	0.	0	1	1	2	0	0	1	1
11	0	0 .	0	0	0	0	0	0	0
12	0	0	0	0	. 0	0	0	0	0
88	1	11	0	5	. 7	<u>1</u>	11	1.	3
99	0	0	11	2	3	0 0		2	2
TOTAL	1	1 2		28	37	1	2	8	11

CIRCONSTANCES D'ACCIDENTS

ROUTE 157 - ZONE 70 KM/H - BOUL. ST-JEAN (EXCLUANT INT. RIE 157/BOUL. ST-JEAN)

MUNICIPALITE: ST-LOUIS-DE-FRANCE P.

Maria de Maria

A					ETAT DE LA SURFACE				TEMPS				ECLAIREMENT					APPAR	ENIE 1	DU COI	NDUCT	eur.		
N E E S	HIVER	PRINTEMPS	ETE	AUTOMNE	SECHE	MOUILLEE	ENNETGEE	GLACEE	CLAIR	NUAGEUX/SOMBRE	PLUIE/BRUINE	NEIGE/GRELE.	JOUR	NUIT CHEMIN-ECLAIRE	NUIT CHEMIN NON ECLAIRE	SUIT DE TROP PRES	MAUVAIS DEPART D'UN EN DROIT DE STATIONNEMENT		DE CONTROLE	PASSAGE	TOURNE DEPUIS LA MAUVAISE VOIE	IMPRUDENTE	COTE DE LA VOIE	
1985	1	1	2	2	5	1	0	0	2	4		, 0	3	3	0	1,	1	1	1	1	•	0	0	1
1986	3	2	5.	4	6	6	,0	2.	4	5	2	, 3	12	2	0	6	0	4	1	1	1	0	0	1
1987	3	5	5.	4	11	6	0	0	9	4	4	0	11	<u> </u> 6	0	4	0	1	1	4	0	2	1	4
TOTAL	7	8	12	10	22	13	.0	2.	15	13	6	3	26	11.	0	11	1	6	3	6	1	2	1	6
8	18,9	21,6	32,5	27,0	59,5	35,1	0,0	5,4	40,6	35,1	16,2	8,1	70,3	29,7	0,0	29,8	2,7	16,2	8,1	16,2	2,7	5,4	2,7	16,2
							,	, .			1,	!									,			<u></u>

TYPES DE VEHICULES IMPLIQUES DANS LES ACCIDENTS

ROUTE 157 - ZONE 70 KM/H - BOUL. ST-JEAN (EXCLUANT INT, RTE 157/BOUL. ST-JEAN)

MUNICIPALITE : ST-LOUIS-DE-FRANCE P.

ANNEES			UN VEI	HICULE		; ·]	PLUSIEURS				
		AUTO	1 .	CAMION		мото	AUTO	AUTO	AUTO	CAMION	VEHICULES
	AUTO	VS	CAMION	vs	MOTO	VS	VS	VS	VS	VS	1 1
	SEULE	AUTRES	SEUL	AUTRES	SEULE	AUTRES	AUTO	CAMION	MOTO	CAMION	
1985	2	0	0	11.0	0	0	o ^t	4	0	o	. о
1986	1	0	0	. 0	0	0	7	5	0	0	2-Autos 1 1-Motoneige
1987	3	0	1	. 0	0	· 0 ·	8	2	0	1	2 3-Autos
TOTAL	6	0	1	0	. 0	. 0	15	11	0	1	3

JOURS ET HEURES DES ACCIDENTS

ROUTE 157 - ZONE 70 KM/H - BOUL. ST-JEAN (EXCLUANT INT. RTE 157/BOUL. ST-JEAN)

MUNICIPALITE ST-LOUIS-DE-FRANCE P.

				<u> </u>						<u> </u>			:												
J										.	. *	H	EURE	S ,			ı					:			
O U R S	00:00	01:00	02:00	03:00	04:00	05:00	00:90	07:00	08:00	09:00	10:00	11:00 -	-12:00 -	13:00	14:00	15:00	16:00	17:00	18:00	19:00	20:00	21:00	22:00	23:00	TOTAL
Dim.	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0 ,	1.	0	0	0	1	0.	1;	0	1	0	0	0,	2	0	8
Lundi	0	0	0	0-		0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1	1.	0	0	2	0	0.	0	0	6
Mardi	0	0	0	. 0	0	0	0	0	0, ,	0	. 0	1 .	0	0	0	0	0.	0	1	0	0	0	0	0	2
Merc.	0	0	0	0	0	0	0	4	0	1	0	0	1	0	0	,1	1.	0	0	0	0	0	0	0	8
Jeudi	0	. 0	0	0	0	0	0	O	0.	, 0, .,	0	0	1.	1	0	0	1.	0	0	0	0	0	0	0	3
Vend.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	O	1	0	0	0	0	0.	1	0	0	2	0	0	0	5
Samedi	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0) O,	0	0	0	0	2	0	0	0	0	1	5
TOTAL	2	2	0	0	0	0	0	4	0	2	2	3	2	1,	1	2	4.	1	4	2	2	0	2	1	37

DIRECTION DU VEHICULE "RESPONSABLE" OU "IMPLIQUE"

ROUTE 157 - ZONE 70 KM/H - BOUL. ST-JEAN

(EXCLUANT INT. RTE 157/BOUL. ST-JEAN)

MUNICIPALITE : ST-LOUIS-DE-FRANCE P.

	,					
DIRECTIONS	1985	1986	1987	TOTAL		
Nord	3	3	5	11		
Sud	1	6	11	18		
En provenance d'une entrée	2 -	5 :	1	8		
TOTAL	6	14	17	37		

